



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

**1632**<sup>o</sup> SÉANCE: 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1972

ADDIS-ABEBA

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1632) . . . . .	1
Remerciements aux Présidents sortants . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil . . . .	1

268.

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SIX CENT TRENTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abeba, le mardi 1er février 1972, à 10 heures.

*Président* : M. Mansour KHALID (Soudan).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1632)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil.

*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### Remerciements aux Présidents sortants

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En premier lieu, j'ai l'obligation et le plaisir, en accédant à la présidence du Conseil de sécurité, d'exprimer notre profonde gratitude — et je dis ceci au nom de tous les membres du Conseil — à nos distingués prédécesseurs de la République démocratique somalie, qui ont rempli si brillamment les fonctions de président du Conseil de sécurité au cours du mois de janvier. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie, Son Excellence M. Omer Arteh Ghalib, et le représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence M. Abdulrahim Abby Farah, ont assuré la présidence avec beaucoup de dignité, de talent et de tact et ont maintenu les normes les plus élevées de courtoisie et d'impartialité.

2. La délégation soudanaise s'inspirera de leur exemple au cours de ce mois. Je sais que je peux compter sur l'appui de tous les membres du Conseil pour m'acquitter de mes fonctions comme il convient.

3. Prenant la parole pour la première fois depuis le début de la session du Conseil de sécurité sur le sol africain, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui ont déjà exprimé leur reconnaissance au vaillant peuple d'Ethiopie et à son dynamique empereur. Haïlé Sélassié Ier, pour l'amabilité et la chaleureuse hospitalité qu'ils nous accordent.

4. Le Soudan est très heureux du choix d'Addis-Abeba comme lieu de nos réunions, non seulement à cause de sa signification pour l'ensemble de l'Afrique en tant que

berceau de l'unité africaine, mais également à cause des liens historiques, de l'amitié et du patrimoine commun qui unissent le Soudan à l'Ethiopie. Au cours de la présente session, l'Afrique, dont les regards sont tournés vers ce Conseil, ne s'attend pas à des miracles de notre part, mais elle ne s'attend pas non plus à ce que nous nous engageions dans des récriminations mutuelles. Elle sait à quoi s'attendre et à quoi ne pas s'attendre. Mais l'Afrique sait également que l'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé au premier chef du maintien de la paix ne reniera jamais ses principes et ne reculera pas devant ses responsabilités; elle sait que les éléments honnêtes de la communauté internationale ne subordonneront jamais les principes à des considérations d'opportunisme.

5. Les Africains que vous avez vus ici, et que vous voyez encore autour de vous, sont guidés, dans leur désir de liberté, non seulement par la Charte des Nations Unies, non seulement par les décisions et résolutions de l'Organisation, non seulement par un sens indécible du nationalisme, mais avant tout par un droit simple, naturel et suprême : le droit d'être libre, basé sur cette vérité simple, naturelle et suprême, selon laquelle nul sur cette terre n'est assez bon pour être le maître d'autrui.

6. L'Afrique attend du Conseil qu'il mette en application cette vérité fondamentale et, s'il le fait, il saura appeler les choses par leur nom. La dernière chose que l'Afrique attende de nous est une résolution dérisoire, couchée en termes fumeux.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil**

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer le Conseil de sécurité que des messages ont été adressés au Président du Conseil par le Secrétaire général de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, par le Président de la SWAPO et par le Président du Front de libération sud-africain. Conformément à la pratique, je demanderai au Service de l'information de diffuser à ce propos le communiqué de presse approprié.

8. Le document S/10602/Rov.2, qui a été distribué ce matin, contient un texte révisé de la lettre des représentants

de la Guinée, de la Somalie et du Soudan demandant que, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, certaines personnes soient invitées à prendre la parole pour fournir des renseignements au Conseil. Il y a quelque chose à ajouter à ce document et, à ce propos, je donne la parole au représentant de la Somalie.

9. M. FARAH (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné que M. Richard Hove, qui est inscrit sixième sur la liste des orateurs contenue dans le document S/10602/Rev.2, ne pourra pas participer à nos réunions, au nom des délégations de la Guinée, du Soudan et de ma propre délégation, je recommanderais d'inscrire à sa place le nom de M. M. K. H. Hamadziripi.

10. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Une décision de principe ayant été adoptée hier par le Conseil à propos des demandes d'audience, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la remettre en discussion par suite de la légère modification qui vient d'être annoncée. S'il n'y a pas d'objections, j'inviterai les personnes dont le nom figure au document S/10602/Rev.2, tel qu'il a été amendé oralement, à prendre place à la table du Conseil et à faire leurs déclarations conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. J'ai cru comprendre que ces personnes parleraient dans l'ordre dans lequel leur nom apparaît sur la liste.

11. Les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan ont adressé une deuxième lettre au Président du Conseil, en date du 29 janvier, qui a été distribuée en tant que document S/10604. Dans cette lettre, ils demandent au Conseil d'inviter le chanoine Burgess Carr conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil approuve cette requête.

*Il en est ainsi décidé.*

12. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Libéria a été invité à participer aux débats conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Il souhaite faire sa déclaration ce matin. J'invite donc le représentant du Libéria à prendre la parole avant que nous n'entendions les déclarations qui seront faites au titre de l'article 39.

13. M. EASTMAN (Liberia) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Président, du Gouvernement et du peuple du Libéria, je vous exprime notre satisfaction de votre décision de tenir ces réunions du Conseil de sécurité en Afrique, et surtout d'avoir choisi Addis-Abeba, ville qui s'affirme comme la capitale politique de l'Afrique et qui est également située près de la région où se produisent actuellement des changements profonds, pour le meilleur ou pour le pire. Ainsi, le Conseil de sécurité s'est mis au diapason des réalités de l'Afrique d'aujourd'hui et de l'Afrique de demain, comme il doit du reste le faire.

14. En décidant de venir ici discuter près des lieux mêmes où se déroulent les combats, vous avez montré que vous entendiez être parmi nous et, en fait, que vous vouliez nous aider à forner l'Afrique de demain; comme vous le savez,

quelle que soit la difficulté de la lutte, le peuple africain est décidé à ne reculer devant aucun effort pour faire de ce continent le produit de sa propre création.

15. Notre déclaration au Conseil, aujourd'hui, sera brève mais franche; elle concernera le Portugal, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni, dont les méthodes et les attitudes particulières envers les territoires africains -- Mozambique, Angola, Bissau, Namibie et Zimbabwe -- se recourent. Les moyens par lesquels le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et le Portugal ont essayé de perpétuer et de poursuivre leurs politiques peuvent différer, mais leurs objectifs diffèrent à peine. Ces objectifs, les voici :

"Se maintenir sur le sol africain à tout prix; exercer le contrôle politique et économique quelles que soient les circonstances; ne jamais abandonner les ressources économiques et autres de ces régions; dans la lutte finale, se serrer les coudes entre Européens.

"S'il s'agit de la Namibie, reconnaître le moins possible les décisions antérieures, qu'elles soient juridiques ou politiques, qu'elles aient leur origine à l'ONU ou à l'OUA, l'enjeu économique est trop grand.

"S'il s'agit de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), il en est à peu près de même, et nous vous appuierons si vous nous appuyez.

"S'il s'agit du Zimbabwe, pour faible que soit le nombre d'Européens, pour nobles que soient nos principes juridiques, pour solennelles que soient les paroles par lesquelles nous avons défendu les droits de l'homme et la conscience humaine, ces gens, cette poignée d'Européens, sont de notre sang. On verra plus tard pour les principes."

16. Après la création de l'Organisation de l'unité africaine en 1963, les chefs d'Etat rassemblés dans cette salle même ont chargé les Ministres des affaires étrangères de la Sierra Leone, de la Tunisie, de Madagascar et du Libéria de présenter des observations au Conseil de sécurité au sujet de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et de la politique colonialiste du Portugal. Puis-je rappeler au Conseil que la réponse à l'appel unanime de nos chefs d'Etat lors du débat au Conseil de sécurité fut loin d'être rassurante ?

17. J'ai participé à ces réunions dans un rôle très modeste au nom de mon gouvernement. Dans un esprit de compromis, l'un des membres du Conseil de sécurité nous a aidés à élaborer une résolution en nous promettant qu'elle recevrait le plus grand nombre possible de suffrages. Mais, lors du vote, ce même représentant s'est abstenu.

18. C'est peut-être parce que le Conseil de sécurité n'a pas su rabattre l'arrogance de l'Afrique du Sud et du Portugal, lorsque l'Organisation de l'unité africaine s'est présentée au Conseil en 1964 que ces deux Etats ont continué de le défier. Pour notre part, nous ne pouvons, en toute franchise, dire que le Conseil de sécurité a appuyé autant qu'il le pouvait les revendications des peuples africains qui demandaient la libération, l'égalité et la dignité.

19. Les efforts du Comité de libération de l'OUA, qui siège en République-Unie de Tanzanie, sur le théâtre même

de la bataille, les brutalités de l'ennemi à l'égard des populations innocentes de Tanzanie et de Zambie semblent indiquer que, jusqu'ici, le Conseil de sécurité, ce pilier du maintien de la paix et de la sécurité, n'a pas encore été à même de prendre les mesures fermes et décisives que nous demandions.

20. Néanmoins, nous comptons que la résolution sur la question du Portugal que le Conseil de sécurité va présenter à un monde qui l'attend avec anxiété montrera que cet organe est vraiment maître de la situation et ne tient nullement à abandonner ses prérogatives au profit des forces extérieures.

21. J'en arrive à la Namibie. La Namibie compte avant tout pour les peuples de l'Afrique, mais la décision que le Conseil de sécurité va prendre à son sujet aura vraisemblablement de profondes répercussions sur l'efficacité du Conseil lui-même. Il faut absolument que le Conseil donne aux peuples d'Afrique, et se donne à lui-même, une réponse positive s'il souhaite réellement relever le défi persistant et arrogant que lui lance l'Afrique du Sud en niant la compétence du Conseil d'administrer la Namibie.

22. Dès février 1946, par sa résolution 9 (I), l'Assemblée générale invitait tous les Etats administrant des territoires sous mandat à soumettre des accords de tutelle afin que ces territoires puissent passer sous le régime de tutelle des Nations Unies. Toutes les puissances mandataires, à l'exception de l'Afrique du Sud, ont répondu en concluant de tels accords ou en amenant leurs territoires à l'indépendance.

23. Par sa résolution 2145 (XXI), l'Assemblée générale a bien montré qu'elle était à bout de patience devant la mauvaise volonté de l'Afrique du Sud et son refus de remplir ses obligations à l'égard du Territoire sous mandat de la Namibie en mettant fin audit mandat.

24. Dans sa résolution 276 (1970), le Conseil de sécurité réaffirmait la résolution 2145 (XXI) et sa propre résolution 264 (1969) par laquelle il reconnaissait que le Mandat était terminé et demandait au Gouvernement sud-africain de retirer immédiatement son administration du Territoire. Le Conseil déclarait aussi

"que la présence continue des autorités sud-africaines en Namibie est illégale et qu'en conséquence toutes les mesures prises par le Gouvernement sud-africain au nom de la Namibie ou en ce qui la concerne, après la cessation du Mandat, sont illégales et invalides".

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice ont tous décidé que, depuis la dissolution de la Société des Nations, l'Organisation des Nations Unies était devenue l'instance appropriée pour veiller à la mise en œuvre des obligations découlant du Mandat.

25. Dans sa résolution 264 (1969), le Conseil de sécurité déclarait que, du fait que le Mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie avait pris fin,

"la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie est illégale et contraire aux principes de la Charte et aux

décisions antérieures de l'Organisation des Nations Unies et porte préjudice aux intérêts de la population du Territoire et à ceux de la communauté internationale".

Il était dit également que le Gouvernement sud-africain n'a aucun droit de promulguer des lois visant à détruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie.

26. D'autre part, dans sa résolution 269 (1969), le Conseil a décidé

"que l'occupation continue du Territoire de Namibie par les autorités sud-africaines constitue une atteinte agressive à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, une violation de l'intégrité territoriale et une négation de la souveraineté politique du peuple namibien".

27. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, les membres de la communauté internationale ont décidé de conférer au Conseil de sécurité le pouvoir suprême d'assurer le respect scrupuleux du code de conduite qu'elle venait d'arrêter. A cette fin, l'Article 25 de la Charte prévoit que "les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte". Les Etats Membres ont donc confié au Conseil de sécurité la responsabilité finale des destinées du monde et de ses habitants.

28. De l'avis de mon gouvernement, c'est en bonne logique au Conseil qu'il appartient, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'Article 2 de la Charte, de prendre les mesures nécessaires pour contraindre l'Afrique du Sud à s'acquitter de ses obligations internationales à l'égard de la Namibie.

29. A notre sens, l'attitude de défi du Gouvernement sud-africain porte atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité telle qu'affirmée dans la résolution 276 (1970) et met en cause tout l'ordre juridique de l'Organisation. Le Conseil ne saurait manquer de faire valoir son autorité nettement et sans équivoque. Il peut le faire en déclarant que l'administration de la Namibie sera transférée à l'Organisation des Nations Unies du fait que les autorités qui administrent actuellement le Territoire le font illégalement.

30. Enfin, j'en arrive au Zimbabwe. La position des Etats africains et de l'Organisation de l'unité africaine sur cette question depuis 1964 est parfaitement claire et point n'est besoin que je l'expose. Je me bornerai donc à expliquer au Conseil de sécurité ce qu'est l'attitude de mon gouvernement depuis que le Gouvernement du Royaume-Uni, en novembre 1971, a annoncé les propositions de règlement<sup>1</sup>.

31. Parlant au Conseil de sécurité le 25 novembre 1971 [1602ème séance], le représentant du Royaume-Uni a expliqué à quel point ces propositions étaient complexes et détaillées. Il a ajouté que la situation en Rhodésie n'était

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10405.

pas une situation coloniale dans l'acception classique du terme. Mon gouvernement, tout en sachant fort bien que ce problème présentait des difficultés, avait cependant escompté que le Royaume-Uni saurait en reconnaître les sources et aurait conscience de ses responsabilités.

32. Nous ne voulons que du bien au Gouvernement britannique. Nous espérons qu'il se montrerait en l'occurrence ferme, décidé et raisonnable et appliquerait des critères semblables, sinon identiques, à ceux qu'il a appliqués dans les autres territoires coloniaux. Mon gouvernement a toujours été prêt à faire tout son possible, comme dans le cas de la crise du Biafra, mais nous n'avons jamais appuyé et ne saurions appuyer ce qui, à notre avis, revient à une reddition, à une capitulation.

33. Le Président du Libéria a reçu du premier ministre Edward Heath une lettre accompagnée, semble-t-il, d'un des premiers exemplaires des propositions de règlement. Dans cette lettre, le Premier Ministre demandait au Gouvernement libérien de l'aider à faire en sorte que ces propositions soient tout au moins mises à l'essai.

34. Le Président du Libéria a sincèrement apprécié le geste du Premier Ministre et a décidé qu'il fallait lui répondre. Je pourrais faire observer à ce propos que le Gouvernement libérien n'a jamais mis en cause la sincérité du Gouvernement britannique. Nous pensons que les gouvernements, comme les individus, peuvent fort bien se tromper de bonne foi, quelle que soit la noblesse de leurs intentions.

35. Dans la réponse que le président Tolbert a envoyée au Premier Ministre, il a regretté les conditions du règlement qui avait été conclu entre le Secrétaire d'Etat britannique et le chef rebelle car il lui semblait peu prometteur pour l'avenir des autochtones africains de ce pays. De l'avis du président Tolbert, ce règlement semblait plutôt être un compromis regrettable par rapport aux principes énoncés par les gouvernements britanniques précédents en tant que base d'un règlement juste et honorable.

36. Le président Tolbert a expliqué que, tout en prétendant favoriser le progrès vers le gouvernement par la majorité, les propositions de règlement n'insistaient pas sur le principe "à chacun une voix"; elles ne prévoyaient pas de calendrier suivant lequel le gouvernement par la majorité pourrait être réalisé; elles n'insistaient plus sur des garanties extérieures contre une législation régressive, pas plus qu'elles ne prévoyaient l'abrogation des lois discriminatoires. Le Président a affirmé qu'il était fort décevant de constater que le règlement faisait fond, de bout en bout, sur la bonne foi de M. Smith.

37. Le président Tolbert a proposé à M. Heath que les dirigeants et le peuple africains envisagent de faire appel à un organe extérieur à la sphère d'influence directe du Gouvernement britannique ou du Gouvernement rhodésien, qui pourrait apporter une certaine objectivité dans cette affaire, et il a suggéré que le Gouvernement britannique demande au Conseil de sécurité de nommer une commission composée de représentants de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth britannique et de nations

neutres pour surveiller le plébiscite qui mesurerait l'acceptabilité des conditions du règlement auprès de toute la population de Rhodésie.

38. En terminant, le président Tolbert a expliqué qu'en acceptant la clause selon laquelle des activités politiques normales seraient permises au cours du test d'acceptabilité, le Libéria l'interprétait comme signifiant que tous les dirigeants nationalistes africains actuellement détenus ou exilés seraient en mesure d'exprimer publiquement, en Rhodésie même, leurs points de vue sur les conditions du règlement. Une réaction intelligente, consciente et franche à ces conditions pourrait ainsi se dégager du plébiscite.

39. Les événements des derniers jours ont montré dans quelle mesure on peut compter sur la bonne foi de M. Smith. Le président Tolbert a reçu une réponse du premier ministre Heath à sa lettre, mais les suggestions qu'il avait émises ne semblent pas avoir mérité d'être considérées. Si mon gouvernement peut ne pas avoir de doutes quant à l'honnêteté des membres de la Commission, ceux qui luttent intensément pour leur liberté et leur indépendance en ont, et le Conseil de sécurité doit essayer de comprendre leurs craintes et leurs appréhensions.

40. L'Afrique considère avec sérieux le Conseil de sécurité et sa présence ici. L'Afrique considérera avec sérieux les décisions qu'il prendra sans doute. N'oublions pas que cette enceinte s'appelle la Maison de l'Afrique. Nous sommes certains que le Conseil se rend compte des réactions immenses que ses décisions élaborées en Afrique provoqueront partout dans le continent. Nos gouvernements ici représentés sont prêts à l'aider de leur mieux et, comme le Secrétaire général l'a si brillamment exprimé, nous attendons les remèdes qu'il va prescrire et le plan de rétablissement qu'il nous demandera de présenter à nos dirigeants et à nos peuples respectifs.

41. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si aucun membre du Conseil ne désire prendre la parole auparavant, nous allons écouter maintenant, conformément à la décision du Conseil et en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, les personnes mentionnées dans le document S/10602/Rev.2. Je voudrais prier les orateurs de limiter leurs interventions à 20 minutes.

42. J'invite M. El-Bedewi à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

43. M. EL-BEDEWI (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord, monsieur le Président, à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite plein succès et je suis certain que, sous votre direction, le Conseil réussira à atteindre les objectifs pour lesquels il se réunit sur le sol africain. Je ne veux pas manquer non plus de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Farah, de la Somalie, et de le remercier de la compétence qu'il a su montrer et du rôle qu'il a joué dans la convocation du Conseil en Afrique.

44. Permettez-moi, au début de mon intervention en tant que président du Comité de coordination de l'Organisation de l'unité africaine pour la libération de l'Afrique, de vous

exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, la profonde reconnaissance du Comité pour avoir bien voulu m'inviter à la table du Conseil afin de vous exposer les vues de l'un des organes les plus importants de l'Organisation de l'unité africaine, chargé par les chefs d'Etat et de gouvernement africains de coordonner et d'harmoniser l'aide aux mouvements de libération en Afrique dans les territoires sous domination coloniale étrangère et dans les territoires soumis à des régimes racistes illégaux pratiquant l'apartheid. Nous comptons sincèrement que cette réunion du Conseil de sécurité répondra aux espoirs que tous les peuples africains et leurs dirigeants ont placés dans les Nations Unies et, plus particulièrement, aux aspirations des millions de victimes de la discrimination raciale et du colonialisme implacable.

45. En cette occasion historique, les yeux du monde entier se tournent vers Addis-Abeba, vers les délibérations de cette session consacrée exclusivement à l'examen de mesures pratiques visant à éliminer la domination étrangère et le racisme en Afrique, et à la recherche de moyens concrets assurant la pleine application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les efforts déployés par la communauté mondiale pour trouver une solution juste et pacifique en Afrique australe ont été constamment contrecarrés par les régimes coloniaux et racistes, qui ont réussi à obtenir l'appui actif de certaines puissances. Les peuples opprimés d'Afrique n'avaient d'autre choix que de recourir à la résistance légitime.

46. Le Conseil a déjà entendu deux dirigeants africains prestigieux, un certain nombre de ministres des affaires étrangères et plusieurs représentants, de sorte que je n'ai pas besoin de m'étendre sur la situation alarmante qui prévaut en Afrique australe, situation qui, en vérité, met en danger la paix et la sécurité internationales, d'autant plus que j'ai l'honneur d'être le premier à prendre la parole, aujourd'hui, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et que les orateurs qui me suivront et dont les noms sont inscrits au document S/10602/Rev.2, qui sont les représentants authentiques des peuples opprimés et colonisés d'Afrique auront, je n'en doute pas, l'occasion de fournir au Conseil toutes les informations inestimables dont il aura besoin pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour.

47. Bien que le colonialisme, l'occupation étrangère, la discrimination raciale et l'agression extérieure sévissent en de nombreux points de notre continent, mon intervention et ma contribution se limiteront aux questions dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil. Je chercherai à vous faire mieux connaître certains des aspects importants du combat mené dans ces régions d'Afrique et je ferai, modestement, quelques suggestions concrètes qui, de l'avis du Comité, devraient aider le Conseil dans ses délibérations.

48. Le Comité de libération est heureux de voir que les Nations Unies ainsi que les pays épris de paix dans le monde ont reconnu la légitimité de la lutte de libération en Afrique australe et l'ont soutenue. Le Comité croit fermement que grâce au soutien actif des membres du Conseil de sécurité et plus spécialement des membres permanents les buts de

la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, de même que les justes aspirations de millions d'Africains opprimés, finiront par être réalisés.

49. Rappelons tout d'abord que la lutte armée de libération menée par les nationalistes en Afrique australe ne se présente pas, fondamentalement, comme une suite d'opérations militaires dirigées contre un ennemi impitoyable; non, avant tout, il s'agit d'une tâche gigantesque de reconstruction nationale visant à transformer radicalement la société coloniale sur le plan social, politique et économique. Cette œuvre de reconstruction, entreprise par les mouvements de libération dans les zones libérées de la Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola, mérite notre admiration et notre estime.

50. Le Conseil de sécurité sera sans doute heureux d'apprendre que la lutte de libération gagne de l'ampleur chaque jour, que les zones libérées s'étendent sans cesse et que les forces nationalistes ont consolidé leur administration et leur contrôle en dépit des méthodes brutales auxquelles ont recouru les forces colonialistes, en dépit des atrocités et des actes de génocide qu'elles perpètrent contre la population civile des zones libérées et en dépit de leur politique systématique qui vise à la suppression des droits inaliénables et des libertés fondamentales des masses africaines. Par exemple, le haut commandement portugais, vers la fin de l'année dernière, a bien été forcé d'admettre qu'il existait une véritable guerre en Guinée (Bissau) et que les opérations qui étaient menées contre les forces nationalistes n'avaient plus le caractère défensif de naguère, mais qu'il s'agissait désormais d'une guerre de type classique.

51. Que l'on me permette de souligner également qu'en dépit de leurs succès militaires sur le terrain, les dirigeants des mouvements de libération ont fait preuve d'une grande maturité et d'un grand sens politique. Tout en poursuivant cette lutte armée et cette œuvre de reconstruction, ils n'ont épargné aucun effort en vue de s'assurer l'appui de la communauté internationale pour le clair objectif qu'ils se sont fixé, à savoir acquérir l'indépendance et la liberté. L'un des dirigeants les plus illustres des forces nationalistes a récemment déclaré, dans une grande capitale occidentale, que son mouvement ne souhaitait nullement mener une guerre pour l'amour de la guerre mais qu'il était prêt au contraire à négocier avec le gouvernement colonial intéressé sans conditions préalables.

52. Le Comité de libération de l'OUA, dans toutes ses activités, a cherché à entretenir des rapports étroits et fructueux avec tous les organes de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité souhaite particulièrement rendre hommage aux décisions et résolutions de l'organisation internationale portant sur l'assistance qu'il convient d'apporter à la lutte de libération. A ce propos, je voudrais mentionner la résolution 2704 (XXV) de l'Assemblée générale, qui a inauguré une phase de consultations actives entre l'OUA et les institutions spécialisées des Nations Unies dont l'UNESCO, la FAO, l'OMS ainsi que le PNUD, et des programmes pratiques d'assistance aux mouvements de libération et aux réfugiés.

53. D'autre part, le Comité de libération a eu l'occasion d'exprimer ses vœux ainsi que celles des mouvements de libération intéressés devant le Comité spécial de la décolonisation<sup>2</sup> et a invité officiellement le Sous-Comité dudit comité, lors de sa visite à Dar es-Salam, en République-Unie de Tanzanie, à se rendre dans les zones libérées de Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola.

54. Je suis mandaté par le Comité de libération et par les mouvements de libération intéressés pour présenter aujourd'hui la même invitation à cet auguste organe.

55. Les zones libérées placées sous le contrôle nationaliste font l'objet de bombardements aériens intensifs et d'opérations hélicoptères; il s'agit à la fois de bombardements de type conventionnel et de bombardements au napalm et à la bombe incendiaire, sans parler des armes chimiques et des défoliants. Ces actes de barbarie continuent, bien entendu, à faire des ravages dans la population civile et ont pour résultat la destruction des récoltes et du bétail. A la suite d'une politique de génocide, de terreur et de famine, la population civile est chassée de ces territoires vers des zones dites de regroupement, c'est-à-dire des hameaux stratégiques, tandis que des milliers de réfugiés africains, essentiellement des femmes et des enfants, ont afflué dans les territoires voisins. En dépit des appels réitérés à l'Organisation des Nations Unies, à certains Etats Membres et aux organisations humanitaires les invitant à dénoncer et à condamner ces actes criminels, l'axe Lisbonne-Pretoria-Salisbury continue de perpétrer impunément sa politique de génocide.

56. Ayant créé un mécanisme de génocide et d'oppression à l'intérieur des territoires saisis, les régimes coloniaux et racistes préparent fiévreusement un appareil militaire gigantesque qui devrait leur permettre de menacer les Etats indépendants d'Afrique qui se sont engagés à soutenir inconditionnellement et totalement la libération de l'Afrique, et d'y installer la subversion. Les violations de l'intégrité territoriale et les actes d'agression commis sans aucune provocation gagnent en intensité et vont du bombardement d'artillerie à de fréquentes incursions par terre et par air, avec, en vue, une invasion en règle et l'acquisition de territoires par la force.

57. Si les régimes de Pretoria, de Lisbonne et de Salisbury ont pu se procurer des hélicoptères, des chasseurs, des bombardiers, des avions de transport, des navires de guerre, des sous-marins, des canonniers, etc., c'est grâce à l'assistance qu'ils continuent de recevoir de leurs alliés et amis. Si le Portugal dépense plus de 400 millions de dollars pour maintenir plus de 200 000 soldats en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), c'est grâce aux énormes prêts et à l'importante aide militaire qu'il reçoit par le canal d'accords institutionnels avec la coopération active de certaines puissances.

58. Si l'on continue de violer les résolutions du Conseil de sécurité portant embargo sur les ventes d'armes, si l'on

n'impose pas de restrictions à la livraison d'armes aux régimes coloniaux et racistes d'Afrique, si l'on tolère que les intérêts financiers et économiques des grandes puissances poursuivent librement leurs échanges commerciaux avec ces régimes et participent à des plans diaboliques tels que le projet de Cabora Bassa au Mozambique et celui du Kunene en Angola, la situation déjà explosive qui existe en Afrique australe dégénérera indubitablement en une grave conflagration qui mettra en danger la paix et la sécurité du monde.

59. Plus les régimes colonialistes et racistes intensifieront leur répression brutale des forces nationalistes et continueront à s'opposer avec intransigeance aux revendications de l'Afrique visant une solution juste et aux résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, plus la lutte s'intensifiera jusqu'à la libération finale et l'indépendance. Nous croyons sincèrement que puisque les régimes coloniaux et racistes s'entêtent à faire fi des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le moment est venu pour le Conseil d'assumer pleinement ses responsabilités et d'utiliser tous les moyens mis à sa disposition par la Charte — y compris la force — pour éliminer le racisme et le colonialisme d'Afrique.

60. Permettez-moi, avant de quitter la table du Conseil, de soumettre à l'examen du Conseil, à titre de contribution du Comité de libération à la lourde tâche qui lui incombe, les suggestions ci-après :

— Premièrement, il faut considérer les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil comme menaçant ou susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales;

— Deuxièmement, le Conseil doit prendre des mesures efficaces et agir résolument afin que soient appliquées les résolutions de l'ONU sur la décolonisation, la discrimination raciale et l'*apartheid* en Afrique australe;

— Troisièmement, le Conseil doit intervenir expressément afin que tous les Etats Membres, spécialement les grandes puissances, cessent d'accorder un appui direct ou indirect à tous les régimes colonialistes susceptibles d'utiliser ces armes contre la population et pour écraser les mouvements de libération nationale;

— Quatrièmement, le Conseil doit accorder toute l'attention voulue aux menaces, aux provocations et aux actes d'agression commis contre des Etats africains indépendants voisins de territoires encore soumis à la domination étrangère et condamner très vigoureusement de tels actes;

— Cinquièmement, il faut demander à tous les pays épris de liberté d'accorder aux mouvements de libération reconnus par l'OUA toute l'aide morale, financière et matérielle dont ils ont besoin pour accélérer la libération inconditionnelle de leurs territoires respectifs; à cet égard, il faut approuver pleinement les propositions présentées par le président Moktar Ould Daddah, président en exercice de l'OUA, en vue de créer, dans le cadre des Nations Unies, un fonds d'aide international;

— Sixièmement, le Conseil doit déclarer sans équivoque que le règlement des questions africaines dont il est actuellement saisi doit être négocié avec les représentants authentiques des mouvements de libération reconnus par l'OUA;

<sup>2</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

— Septièmement, le Conseil doit décider que l'administration de la Namibie doit être confiée à ses membres et prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application de cette décision;

— Huitièmement, le Conseil doit approuver des mesures pratiques prises au niveau international, avec la participation active des organismes des Nations Unies intéressés, de l'OUA et des divers mouvements de libération, afin d'appeler l'attention de l'opinion publique mondiale sur la résistance juste et légitime des peuples opprimés et colonisés d'Afrique, d'obtenir un soutien et une aide à l'échelle mondiale et de mieux isoler les régimes minoritaires illégaux colonialistes et racistes;

— Neuvièmement, enfin, le Comité de libération souhaite rendre hommage à ceux des membres du Conseil qui ont avancé des suggestions positives et concrètes conformes à celles que je viens de proposer.

61. Le Comité de libération et les mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, intéressés au premier chef par les problèmes que le Conseil de sécurité est appelé à régler, sont fermement convaincus que s'il adopte des décisions concrètes et résolues le Conseil, à la présente session, apportera une contribution positive à la juste cause de la libération et de la dignité de l'homme africain. Si les membres du Conseil, et notamment ses membres permanents, assument pleinement leurs responsabilités, si des mesures efficaces sont prises en vue de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation, la discrimination raciale et l'apartheid, les réunions d'Addis-Abeba demeureront dans l'histoire comme la véritable consécration des buts et principes de la Charte des Nations Unies, la paix régnera en Afrique australe et la coexistence harmonieuse de toutes les races sera sauvegardée.

62. J'espère sincèrement, non seulement en tant que Président du Comité de libération mais en tant que fils de l'Afrique, que le Conseil de sécurité examinera les questions inscrites à son ordre du jour avec la plus grande attention et avec une meilleure compréhension, afin que l'action qu'il entreprendra justifie la convocation de la présente réunion en terre africaine.

63. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant M. Amílcar Cabral à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

64. **M. CABRAL** : Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, j'ai l'honneur de vous adresser mes salutations fraternelles et de vous souhaiter le meilleur succès dans vos fonctions en tant que président du Conseil de sécurité. Je puis vous affirmer que, pour nous, dans notre pays, pendant le mois qui va s'écouler, ce sera comme si notre peuple lui-même était placé à la présidence du Conseil de sécurité, car vous êtes notre frère et nous sommes les compagnons de la même lutte. Nous rêvons du jour où nous pourrions éprouver les mêmes sentiments quel que soit le Président du Conseil de sécurité.

65. Nous nous sentons très honorés, et très encouragés aussi, par l'occasion qui nous est offerte d'être entendus par

le Conseil de sécurité. Nous réalisons aussi ce que cela implique de responsabilités pour nous-mêmes en tant qu'individus, en tant qu'hommes et en tant que combattants pour la libération de notre peuple africain. Nous comprenons toutefois que cette possibilité, cet événement, implique davantage de responsabilités encore pour le Conseil lui-même car, comme dirait le poète, après cette rencontre "personne ne saurait dire que la vérité ne l'a pas touché".

66. Nous ne répéterons pas ici ce que bien d'autres orateurs ont déjà dit à propos de cette réunion du Conseil de sécurité en Afrique. On a dit que c'était un événement historique; nous dirons plutôt que c'est un événement bouleversant. Nous sommes en effet tous bouleversés, que nous soyons les amis ou les ennemis du progrès des peuples africains. Nous avons déjà eu l'honneur, quelquefois, de parler dans cette salle, mais aujourd'hui cela est très différent. Nous nous sentons — permettez-moi la comparaison — dans la même situation que lorsque, chez nous, on entre dans la forêt sacrée afin de prendre contact avec le grand esprit tout-puissant qui, d'après notre conception de la morale, synthétise le bien et le mal et décide sur le bien et sur le mal, soit pour les individus, soit pour la collectivité. On se demande : "Le Conseil de sécurité sera-t-il pour l'humanité ce grand esprit qui synthétise le bien et le mal ?" S'il en est ainsi, cette réunion est déjà une victoire éclatante du bien sur le mal.

67. Voilà pourquoi nous tenons à féliciter l'OUA de la décision qu'elle a prise de demander cette réunion en Afrique, mais nous félicitons également le Conseil de sécurité lui-même, et tout spécialement ses membres permanents, d'avoir donné son accord pour la tenue de cette réunion. Cet événement n'est pas seulement une preuve de la conscience aiguë de l'importance croissante pour les destinées de l'humanité des problèmes qu'affronte l'Afrique. Il marque aussi peut-être l'aube d'une étape nouvelle dans la vie de l'Organisation au service de l'humanité. Il est sûrement la preuve que, si les principes sont respectés, vous êtes, messieurs les membres du Conseil de sécurité, nos compagnons de lutte à nous qui sommes et resterons, jusqu'à la victoire, des soldats anonymes de la cause de l'ONU, bien que nous ne soyons allés ni au Congo, ni à Chypre, ni au Moyen-Orient, et que nous n'ayons jamais utilisé les casques bleus. Celui qui n'a pas compris ce fait — notre caractère de soldats anonymes de l'ONU — n'a compris ni les principes de l'ONU elle-même, ni les objectifs de la libération nationale.

68. Nous ne sommes pas devant vous pour accuser qui que ce soit, pas même le particulièrement rétrograde colonialisme portugais. Qui ne sait en effet aujourd'hui que les colonialistes portugais ont commis et commettent, au nom de la civilisation chrétienne et occidentale, des crimes abominables contre les peuples africains ? Qui sait que la prétendue société multiraciale ainsi que les prétendues réformes du colonialisme portugais ne sont plus que des tentatives grossières en vue de perpétuer l'exploitation coloniale de notre peuple, tout en cherchant à camoufler un racisme primitif qui a, de tout temps, caractérisé la présence portugaise en Afrique ? Il suffit de connaître un peu l'histoire du colonialisme portugais, d'Alfonso de Albuquerque

que au sinistre général Spinola, pour savoir que ce colonialisme se caractérise par des crimes et un mépris constant à l'égard de l'homme africain. Il suffit de rappeler que Salazar a affirmé clairement : "L'Afrique n'existe pas." Il suffit de lire les leçons de droit colonial professées par M. Marcelo Caetano à l'Université de Lisbonne, dans lesquelles, sur la base des arguments de Gobineau, de Lévy-Bruhl et des nazis, il démontre que le Noir est inférieur à l'homme portugais. Il suffit de lire les récentes leçons du général Kaulza de Arriaga, données au haut commandement portugais à propos de la stratégie portugaise, dans lesquelles il affirme textuellement : "De tous les peuples de la terre, les peuples africains sont les moins intelligents." Il suffit enfin de connaître les crimes perpétrés quotidiennement par les troupes colonialistes portugaises d'occupation de notre pays contre les hommes africains dans la guerre coloniale.

69. Nous avons, cette année, invité l'Assemblée générale à envoyer chez nous une délégation afin de connaître la réalité dans notre pays. Nous venons d'entendre le Président du Comité de libération de l'OUA. Nous voulions, devant vous, donner tout notre appui à la proposition qu'il a faite concernant une visite dans notre pays d'une délégation du Conseil de sécurité.

70. Pour nous, pour notre peuple africain, le temps des accusations verbales est révolu; le temps des plaidoiries aussi est révolu à jamais. C'est précisément parce qu'il a compris l'inutilité des accusations et la vanité des plaidoiries que notre peuple a pris les armes pour répondre à la violence criminelle du colonialisme portugais et pour se libérer du joug étranger, conquérir son indépendance et recouvrer son droit inaliénable à sa propre histoire. Malgré les efforts et les sacrifices que cela implique, c'est ce que nous sommes en train de faire avec un succès encourageant, et nous le ferons jusqu'à la victoire finale, au service de notre peuple bien sûr, mais aussi au service de l'Afrique et de l'humanité en défendant les principes des Nations Unies.

71. Nous ne sommes pas là non plus pour accuser les alliés du Portugal et du Gouvernement portugais, ni pour rappeler que l'ONU et le Conseil de sécurité, n'eussent été les limitations imposées par les contradictions internes, auraient pu faire bien davantage en faveur de la libération de notre peuple. Cela ne serait ni élégant de notre part ni en accord avec la tradition africaine qui veut que l'on n'embarrasse pas ses hôtes. Cela ne serait pas non plus nécessaire, car qui ignore que le Portugal, pays sous-développé le plus arriéré d'Europe, ne serait pas à même de consacrer environ 50 p. 100 de son budget annuel à la guerre coloniale et de mener trois guerres contre les peuples africains pendant des années sans l'aide de ses alliés ? Qui ne sait pas que le Portugal, qui ne fabrique même pas des avions-jouets pour enfants, utilise contre nous des avions, des hélicoptères, des bateaux de guerre et les armes les plus modernes que lui fournissent ses alliés ? Qui ne connaît pas le nom des alliés du Portugal, à côté des racistes de l'Afrique australe ? Qui peut, en toute honnêteté, croire que le Gouvernement portugais, qui ne respecte ni les règles ni les principes de l'OTAN, laisserait les armes et autres matériels qu'il reçoit de cette organisation se couvrir de rouille alors qu'ils lui sont nécessaires pour réprimer nos aspirations à la liberté ? Qui pourrait croire que le

Gouvernement portugais ne va pas utiliser les millions qu'il reçoit au titre de l'aide financière pour la continuation de la guerre coloniale contre les peuples d'Afrique, alors que M. Caetano lui-même affirme dans ses discours qu'il a besoin d'argent pour conduire la guerre ?

72. Une norme élémentaire de la sécurité publique est de ne pas donner des armes aux criminels et aux fous. Il nous semble que cette norme est entièrement applicable au fou criminel international qu'est le Gouvernement portugais. Etant donné cette attitude, il ne nous intéresse plus de demander pourquoi les alliés du Portugal fournissent des armes et aident le Gouvernement portugais. Nous savons tous pourquoi. Ce qu'il est intéressant de demander à présent, c'est pourquoi les pays qui se veulent, qui se proclament, les champions de la liberté, de la démocratie et du progrès des peuples ne nous aident pas, nous, dans notre lutte pour la liberté, la démocratie et le progrès. Si la réponse est la même, si les raisons sont les mêmes, alors deux aspects deviendront clairs pour nous : d'abord, la cohérence avec les principes est un mot vain et destiné à tromper les naïfs politiques; en second lieu, parmi ceux qui se proclament les amis de l'Afrique, il y en a qui ne le sont pas, bien au contraire. Nous croyons que les résultats de cette réunion aideront de façon décisive à comprendre davantage cette question, malgré notre longue expérience en la matière, car, comme le dit un dicton de notre peuple, "quelle que soit la grandeur de ta main, elle n'arrivera jamais à nous cacher le ciel".

73. Nous ne sommes pas ici non plus -- cela va certainement surprendre certains de nos frères africains -- pour demander que le Portugal soit expulsé de l'ONU. D'abord, nous ne confondons pas la nation portugaise avec le régime portugais actuel, bien qu'il soit vieux de près d'un demi-siècle; en deuxième lieu, il nous semble que les intérêts de quelques membres du Conseil de sécurité, au Portugal même et dans ses colonies, ne leur permettraient pas d'appuyer une telle mesure, et nous tenons beaucoup à être réalistes; en troisième lieu, à notre avis, une telle mesure ne serait pas efficace. Franchement, notre objectif n'est pas de libérer l'ONU du Portugal mais de libérer notre patrie africaine de la domination coloniale portugaise et de conquérir notre souveraineté nationale et internationale. Par ailleurs, qui ne sait pas que le Gouvernement portugais est fasciste, ennemi de la démocratie et des libertés fondamentales ? Qui ne sait pas que le peuple portugais lui-même ne jouit pas des plus élémentaires droits de l'homme ? Qui ne sait pas que le Gouvernement portugais ne respecte ni la Charte ni les principes des Nations Unies, pas plus qu'il ne respecte les principes proclamés par l'OTAN ?

74. Expulser le Portugal de l'ONU ? Ce n'est pas le Portugal qui compte pour nous, c'est l'attitude du Conseil de sécurité, notamment de ses membres permanents. Churchill a dit que chaque peuple a le gouvernement qu'il mérite. Nous pourrions paraphraser et dire que chaque organisation a les membres qu'elle mérite. Pour notre part, le problème, aujourd'hui, n'est pas d'expulser le Portugal mais de reconnaître que le Gouvernement portugais n'a plus le droit s'il l'a jamais eu de représenter notre peuple au sein de l'ONU, pas plus qu'il n'a le droit de le représenter au

sein de l'OUA. C'est le problème de reconnaître que le seul véritable et légitime représentant de notre peuple africain de la Guinée et des îles du Cap-Vert est notre parti, le PAIGC (Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde). C'est finalement le problème de l'admission de notre nation africaine au sein de l'ONU. C'est là le problème que pose la situation concrète qui prévaut dans notre pays. C'est le problème que l'OUA et les Etats africains ainsi que toutes les forces anticolonialistes du monde ont déjà résolu en reconnaissant notre parti comme le seul véritable et légitime représentant de notre peuple. C'est là le problème que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, plus particulièrement ses membres permanents, ont à affronter pour le résoudre avec courage si vraiment ils veulent apporter une contribution positive à la libération de notre peuple.

75. De notre côté, tout en intensifiant l'action armée indispensable pour parachever la libération de notre pays, nous sommes en train de prendre les mesures politiques nécessaires au parachèvement d'une telle libération.

76. Telle est la situation chez nous. On la connaît en général parce que nous en avons toujours informé les Nations Unies. Notre peuple, en Guinée, a déjà manifesté son autodétermination au cours de neuf années de lutte armée imposée par le colonialisme portugais. Notre peuple, en conséquence de cette autodétermination, est déjà souverain sur plus des deux tiers du territoire national. Notre situation est comparable à celle d'un Etat indépendant dont certaines parties du territoire national sont occupées par des forces étrangères. Nous avons chez nous tous les organes d'un Etat en développement. En face des bombes criminelles des colonialistes portugais, nous sommes en train de bâtir une vie nouvelle de justice, de travail et de démocratie dans nos régions libérées. Nous sommes en train, en ce moment même, de nous préparer pour l'élection prochaine des conseils régionaux et de la première assemblée nationale populaire de notre peuple. Nous tirerons toutes les conséquences de cet acte de souveraineté. Nous aiderons ainsi l'ONU elle-même et tous nos amis à nous aider davantage. Les colonialistes portugais, naturellement, sont désespérés et augmentent chaque jour les actes de terrorisme contre nos populations.

77. Aux îles du Cap-Vert sévit à nouveau une situation de famine. La situation politique a beaucoup évolué favorablement et nous sommes décidés, au cas où les Portugais s'entêteraient dans leurs crimes, à utiliser tous les moyens pour libérer la population des îles. Les Portugais recourent au mensonge pour essayer de convaincre leurs alliés que nous prétendons libérer les îles du Cap-Vert pour en faire une base des puissances communistes. Nous pouvons déclarer devant ce Conseil qu'après nous être libérés des colonialistes portugais nous ne nous soumettrons jamais à la domination de qui que ce soit et nous serons toujours prêts à nous défendre contre toutes tentatives de domination de notre peuple.

78. Notre lutte est très difficile et déjà longue, mais elle n'est pas inutile, au contraire. Nous avons déjà fait beaucoup de progrès et il intéressera le Conseil de savoir que nous avons, par exemple, formé beaucoup de cadres.

Plus de 400 jeunes hommes et femmes de chez nous suivent des cours dans divers pays afin de devenir les cadres de demain. Mais, à présent même, plusieurs cadres sont déjà revenus au pays. Alors qu'en 1960 j'avais le privilège d'être le seul agronome de chez nous parmi les 14 universitaires que les Portugais ont formés pendant 500 ans de présence dans notre pays, aujourd'hui, nous sommes déjà une douzaine d'agronomes, et plus d'une trentaine sont en train d'être formés.

79. Pour nous, la perspective de la lutte, c'est de continuer à nous battre jusqu'à la victoire. Nous sommes décidés à tout. Nous avons les moyens nécessaires pour porter des coups chaque jour plus durs au colonialisme portugais. Pourtant, nous ne sommes pas des guerriers. Nous aimons la paix, nous détestons la guerre, mais nous voulons être libres. Nous ne sommes pas contre le Portugal. Nous l'avons déjà répété mille fois. Nous sommes contre le colonialisme portugais. Nous voulons avoir les rapports les meilleurs avec le Portugal après l'indépendance. Nous sommes convaincus que cela est de l'intérêt même de notre peuple, mais nous avons aussi le droit d'avoir des rapports avec tous les autres peuples du monde pour le bien et le progrès de notre peuple. Nous voulons construire, bâtir le progrès de notre peuple au prix de nos propres efforts et sacrifices mais aidés par tous ceux qui peuvent nous aider.

80. Nous tenons à répéter devant vous que nous n'avons jamais confondu le colonialisme portugais et le peuple portugais. Le peuple portugais est notre allié; le peuple portugais est aujourd'hui conscient du fait que la guerre coloniale est un crime, non seulement contre notre peuple mais contre lui-même, et nous faisons tout, à travers cette lutte, pour renforcer notre solidarité avec ce peuple, qui a déjà décidé d'utiliser jusqu'aux moyens violents contre la machine de guerre coloniale portugaise.

81. Nous le répétons : nous sommes pour le dialogue. Mais, jusqu'à présent, le Gouvernement portugais n'a voulu dialoguer qu'au moyen des armes. A n'importe quel moment, nous le répétons, nous sommes prêts à négocier, et nous remercierons beaucoup le Conseil de sécurité s'il nous aide dans ce domaine.

82. De quelle aide avons-nous besoin ? Nous avons besoin d'une aide morale. Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité, à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, de ne pas nous être hostiles, de permettre que nous circillions dans leur pays. Nous ne pouvons pas comprendre, par exemple, qu'un pays comme la France — pays de la liberté, de la fraternité, de l'égalité et que nous admirons beaucoup — ne nous permette pas de pénétrer sur son territoire. Nous faisons, chez nous, ce que de Gaulle a fait pour la France quand ce pays était occupé par les nazis.

83. Nous avons besoin de l'aide matérielle des institutions spécialisées des Nations Unies et nous avons déjà commencé à la recevoir : l'UNESCO nous aide. Nous avons également une perspective d'aide de la part du FISE. Nous aimerions que le Conseil de sécurité renforce ces perspectives et les concrétise le plus possible, car nous avons une grande œuvre de reconstruction nationale à développer.

84. Avant de conclure, permettez-moi de remercier le Conseil de sécurité et chacun de ses membres pour tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent en faveur de notre lutte. Nous remercions particulièrement les membres du Conseil qui aident matériellement notre lutte de libération, qui aident pratiquement notre peuple à se libérer. Je me réfère tout particulièrement à l'Union soviétique, à la Chine et à la Yougoslavie, ici présentes. Evidemment, je n'oublierai pas de remercier aussi nos frères africains qui nous aident.

85. Nous souhaitons qu'à travers l'Argentine et le Panama toute l'Amérique latine continue à développer l'esprit de Bolívar et des autres grands héros patriotes nationalistes de l'Amérique latine et nous vienne en aide. Nous souhaitons qu'à travers le Japon, qui donne un exemple extraordinaire de la possibilité qu'ont les peuples de couleur de se développer et d'avancer, l'Asie puisse nous aider chaque jour davantage.

86. Nous tenons à soutenir tout ce qu'ont dit ici les orateurs qui nous ont précédés, notamment d'illustres orateurs comme Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier [1627<sup>ème</sup> séance], ainsi que les propositions faites par notre frère aîné, le président Ould Daddah [ibid.], et la proposition contenue dans le message du président Sékou Touré [voir 1631<sup>ème</sup> séance, par. 120]. Nous appuyons tous les discours des délégués africains ici présents et les propositions faites par le Président du Comité de libération de l'OUA [voir plus haut, par. 60].

87. Nous présentons les propositions concrètes qui suivent. Les membres permanents du Conseil de sécurité devraient prendre en main les problèmes de l'aide aux mouvements de libération. Ils peuvent se concerter pour exiger du Portugal qu'il procède à la décolonisation. Le Portugal est un pays faible et, comme le dit un dicton de chez nous, "pourvu que tu aies une pirogue, ce n'est pas le regard hostile du crocodile qui pourra t'empêcher de passer". Nous proposons qu'on impose un délai pour la liquidation définitive du colonialisme portugais et qu'une délégation du Conseil de sécurité rende visite à M. Caetano et lui propose concrètement d'entamer des négociations, au Siège de l'ONU par exemple, avec les mouvements de libération des colonies portugaises, les mouvements authentiques qui représentent vraiment les peuples de ces colonies. Dans la négative, que l'ONU s'engage à nous donner toute l'aide nécessaire pour développer notre lutte et libérer notre pays. De notre côté, nous ferons de notre mieux pour vous aider à nous aider, et nous sommes sûrs de parvenir à l'indépendance.

88. Addis-Abeba, la fleur nouvelle de ce bastion de l'indépendance africaine qu'est l'Éthiopie, enregistre avec cette réunion du Conseil un nouveau fait très important. Cela dépend de vous, du Conseil de sécurité, de faire de ce fait un événement historique ou de le reléguer aux annales du tourisme politique. Nous sommes très confiants et encouragés par cette réunion, et nous vous disons ici, à la manière de la plèbe romaine à l'adresse des grands de Rome : "*Qui judicatis terram deligite justicia*" ("Vous qui avez la capacité et le privilège de juger sur cette terre, faites tout pour que justice soit faite").

89. En ce moment même où, malgré les contradictions qui existent dans le monde — contradictions d'idéologie, de système social et politique —, il y a des contacts entre les pôles les plus opposés et où ces contacts se développent, en ce moment même où certaines nations rêvent de conquérir le cosmos, par un travail collectif, pour y semer les espoirs de l'homme, ce n'est pas beaucoup vous demander qu'avant de partir vers la nébuleuse Andromède ou vers d'autres zones de l'univers vous nous aidiez concrètement et réellement à libérer notre peuple du fléau du colonialisme portugais. Comme vous tous, nous voulons participer à la grande aventure humaine soit sur cette terre, soit à travers l'univers, en tant qu'hommes dignes d'une nation libre et souveraine.

90. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite M. Luvualo à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

91. M. LUVUALO : Je voudrais tout d'abord donner une précision avant de passer à mon intervention elle-même. Je citerai, dans celle-ci, le nom de certains pays qui, d'une manière directe ou indirecte, aident le Gouvernement portugais, et surtout de monopoles desdits pays qui investissent massivement en Angola. Ce n'est pas là une accusation à la légère, mais bien une réalité objective.

92. La tenue de la présente réunion du Conseil de sécurité hors du Siège et pour la première fois en Afrique depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies est un événement d'une grande portée historique, surtout pour le continent africain mais aussi pour le monde entier. Cette réunion se tient au moment où les forces libératrices et progressistes, d'une part, et les forces d'oppression du colonialisme, du néo-colonialisme et de l'impérialisme, d'autre part, se trouvent en confrontation permanente dans le monde entier. Ainsi, en présence de la résistance de la plupart des pays africains, les forces colonialistes, néo-colonialistes, racistes et impérialistes s'acharnent en vain soit à reconquérir les positions de domination absolue qu'ils ont perdues, soit à maintenir leur domination coloniale directe sur des pays comme l'Angola, la Guinée (Bissau), le Mozambique, etc. Aussi, la tenue des assises du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, capitale de l'unité africaine, est un témoignage de la volonté de l'Organisation des Nations Unies de coopérer plus étroitement avec l'Organisation de l'unité africaine dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale mais qui sont restées lettre morte et moisissent dans les archives du Siège de l'Organisation à New York.

93. Le système colonial de l'impérialisme mondial, condamné unanimement par l'humanité et dont l'abolition fut votée à une écrasante majorité à la quinzième session de l'Assemblée générale en 1960, n'a pas seulement fait la honte de l'Occident colonialiste et impérialiste mais a également fait planer le doute sur les notions de liberté et de démocratie que les puissances occidentales prônent tout en appuyant la survie du colonialisme et en aidant politiquement, moralement, diplomatiquement, matériellement et militairement le gouvernement colonialiste et fasciste portugais dans sa poursuite de la guerre coloniale de génocide et d'extermination massive des peuples sous

domination coloniale portugaise, peuples dont le seul crime est d'avoir exigé que soient reconnus leurs droits naturels, légitimes et inaliénables, à savoir la liberté, l'indépendance et l'autodétermination, droits que reconnaît la Charte des Nations Unies à tous les pays et peuples du monde.

94. Ainsi, comment peut-on expliquer le fait que le Portugal, pays rétrograde et pauvre, puisse continuer à financer contre les patriotes de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Mozambique des guerres coloniales qui lui coûtent des sommes considérables dépassant de loin ses propres moyens ? L'importance économique et stratégique de nos pays a été en fait le facteur moteur qui a encouragé et facilité l'adhésion et le maintien du Portugal au pecto de l'Atlantique. C'est l'OTAN qui finance et arme le Portugal dans ses entreprises de génocide en Afrique.

95. A ce propos, le rôle que jouent les Etats-Unis d'Amérique en avançant des fonds et des armements pour réprimer les mouvements de libération africains n'est pas moins odieux que celui qu'ils jouent en Indochine. Depuis que la lutte armée de libération nationale a commencé en Angola, en Guinée (Bissau) et au Mozambique, Washington, à lui seul, a fourni au Portugal des équipements militaires et des crédits s'élevant à des centaines de millions de dollars — les Etats de l'OTAN aidant à transporter ces armements et autres équipements militaires en Afrique —, de même que, par l'accroissement du volume de ses importations et exportations avec le Portugal, il aide l'économie portugaise à réparer les effets d'une hémorragie qui la rend de plus en plus exsangue.

96. C'est dans le même ordre d'idées que, le 10 décembre dernier, le Département d'Etat américain a fait connaître que les Etats-Unis accorderaient un crédit de 400 millions de dollars au Portugal en échange de la reconduction de l'accord relatif à la base américaine de Lajes, accord qui prévoit le stationnement de forces américaines aux Açores jusqu'au mois de février 1974.

97. Si ce n'était l'aide multilatérale prêtée au Portugal — comme aussi à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie raciste — par Washington, Bonn, Paris, Londres et par les autres Etats membres de l'OTAN, le Portugal n'aurait jamais pu maintenir jusqu'à présent sa domination en Afrique, et les mouvements de libération qui mènent actuellement une lutte héroïque en Angola, en Guinée (Bissau) et au Mozambique auraient sans aucun doute réussi déjà à expulser complètement de leurs territoires respectifs tous les colonialistes portugais, y compris leurs alliés de l'OTAN.

98. Nous tenons ici à rappeler que le Conseil de sécurité doit une fois de plus se rendre compte que, depuis le début des années 60, lorsque a été adoptée la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui reconnaissait leurs droits inaliénables à disposer d'eux-mêmes, trois guerres de libération nationale sont encore menées au cœur du continent africain par les patriotes de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Mozambique contre les colonialistes sanguinaires portugais soutenus par l'OTAN.

99. Le Conseil de sécurité doit également se rendre compte que l'implication des Etats-Unis d'Amérique dans les guerres de libération africaines est similaire à leur implication dans la lutte contre le Front de libération en Indochine. Nous pouvons nous rendre compte de cette similitude quand nous examinons les pratiques, le comportement et les méthodes de guerre des troupes portugaises dans leur souci d'arrêter la marche et l'avance glorieuse des vaillants combattants de l'Angola, de la Guinée, du Cap-Vert et du Mozambique, dirigés respectivement par le MPLA (Movimento Popular de Libertação de Angola), le PAIGC (Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde) et le FRELIMO (Frente de Libertação de Moçambique). Les tactiques et les armes qu'utilisent les criminels colonialistes portugais sont exactement les mêmes que celles employées par les Etats-Unis en Indochine.

100. En Angola, comme en Guinée et au Mozambique, les indomptables combattants et patriotes du MPLA, du PAIGC et du FRELIMO ne possèdent que très peu d'armes, et ces armes sont très simples; ils ne possèdent ni avions, ni tanks. Mais, dans notre juste lutte, nous nous appuyons sur l'aide de nos populations, qui se donnent corps et âme dans la lutte pour la libération nationale, quel qu'en soit le prix, et auxquelles nous expliquons la réalité de la lutte de libération nationale, de la lutte anticolonialiste, anti-impérialiste et anti-impérialiste. Nos combattants et patriotes font face audacieusement à des troupes portugaises bien entraînées, bien équipées en armes modernes légères et lourdes, en avions et en hélicoptères, qui utilisent de plus les armes prohibées par les conventions internationales — le napalm, les armes chimiques et bactériologiques, les herbicides et les défoliants, etc., des armes annihilant les vies humaines, les animaux et la végétation —, qui bombardent et déciment les agglomérations et obligent des populations entières à quitter leurs villages et leurs habitations pour aller vivre dans des lieux entourés de barbelés, dits "villages de paix", et qui, en fait, ne sont que des camps de concentration. Il faut noter que chaque fois que les colonialistes portugais subissent de lourdes pertes infligées par nos combattants sur le champ de bataille, ils pointent leurs armes sur les populations civiles enfermées dans ces prétendus "villages de paix", torturant cruellement et massacrant les gens en représailles et pour venger leurs hommes de troupe tombés, tout cela dans le vain dessein des colonialistes portugais et de leurs maîtres impérialistes d'empêcher des contacts actifs et opérationnels entre nos populations et les mouvements qui dirigent la lutte de libération nationale de nos pays respectifs aussi bien que celle de l'Afrique tout entière.

101. Les agressions portugaises, ouvertement répétées, de même que celles de l'Afrique du Sud sur la République populaire du Congo, la République de Guinée, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, etc. — pays limitrophes de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Mozambique —, ne sont autre chose que l'expression la plus évidente de la coopération et de l'engagement commun du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie avec le bloc agressif de l'OTAN en vue de réaliser leurs plans colonialistes, néo-colonialistes, racistes et impérialistes sur le continent africain.

102. En effet, les Etats-Unis, de même que la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et d'autres pays membres de l'OTAN, ainsi que le Japon, sont mus par plusieurs considérations dans leur aide multilatérale, et principalement militaire et économique, au Portugal colonialiste et fasciste, ce pays arriéré qui, sans cette aide, ne saurait faire face simultanément aux trois fronts actifs de combat que constituent l'Angola, la Guinée (Bissau) et le Mozambique. Selon la logique de la politique des Etats-Unis et de tous les pays de l'OTAN, il faut tout faire pour maintenir ces régions sous la domination de l'impérialisme mondial et satisfaire indéfiniment ses intérêts, il faut empêcher par tous les moyens ces territoires d'obtenir une indépendance réelle et valable qui déboucherait en fin de compte sur l'indépendance économique, sociale et culturelle, privant ainsi les monopoles impérialistes des profits considérables qu'ils en tirent actuellement.

103. Cependant, malgré les énormes facilités matérielles, militaires, techniques et technologiques dont jouissent le régime et les troupes portugaises grâce à l'aide et à l'apport de leurs alliés, le MPLA en Angola, le PAIGC en Guinée (Bissau) et le FRELIMO au Mozambique ont connu des succès de plus en plus grands et progressent héroïquement dans leur marche, longue et difficile certes, mais glorieuse, vers la victoire finale sur le colonialisme portugais.

104. C'est en vain que les Etats-Unis et les pays de l'OTAN ont jusqu'ici, par leurs moyens diaboliques, retardé le jour de notre indépendance complète; ils n'ont pu et ne pourront pas empêcher l'avance de nos combattants armés, résolus, engagés dans la lutte pour la libération nationale de nos peuples et de nos pays.

105. Le MPLA a, dès sa création en 1956, tendu la main aux autorités colonialistes portugaises pour régler la question coloniale. En juin 1960, le Gouvernement portugais rejeta le manifeste du MPLA, qui exigeait le règlement pacifique du problème. Le Gouvernement portugais, refusant la main tendue, recourut alors aux arrestations arbitraires, à la répression massive, à la force et, finalement, au génocide. Face à cette situation de guerre créée et imposée à notre pays — par le régime colonialiste fasciste portugais, le peuple angolais et le MPLA n'ont eu d'autre choix que d'opposer à la violence criminelle des colonialistes la résistance populaire armée pour la libération nationale.

106. A mon avis, le Gouvernement portugais a perdu la guerre. Depuis le 4 février 1961, date du déclenchement de la lutte armée de libération nationale de l'Angola, en dépit de difficultés d'ordre subjectif et objectif, le peuple angolais et le MPLA mènent la lutte dans 10 des 15 districts qui composent l'Angola et contrôlent plus d'un tiers du territoire national, soit plus de 500 000 kilomètres carrés, avec une population de plus d'un million d'âmes.

107. Dans les zones libérées, le MPLA est en train d'organiser une vie nouvelle et crée de nouveaux rapports politico-économiques et socio-culturels. Ainsi, pour la consolidation de ces zones libérées, le MPLA organise une forme de vie nouvelle en établissant l'embryon du pouvoir populaire. En effet, sur le plan administratif, il a créé des

comités d'action de village, des comités d'action de secteur, des comités d'action de zone et un conseil populaire au niveau de chaque région. Sur le plan social, le MPLA a installé des écoles primaires où l'enseignement est gratuit, des dispensaires où les soins médicaux sont gratuits et qui forment sur place des cadres infirmiers et secouristes, ainsi que des centres d'instruction et d'alphabétisation des adultes. Sur le plan économique, l'Union nationale des travailleurs angolais, en collaboration avec l'Organisation de la femme angolaise, développe l'économie de résistance par les moyens suivants : organisation des paysans dans des comités de production et développement de l'agriculture afin d'assurer à la population les biens de consommation courante. Cependant, comme je l'ai déjà dit, ces deux dernières années les colonialistes portugais ont employé des produits chimiques toxiques, des herbicides et des défoliants, et plus des deux tiers de notre production agricole ont été détruits par ces produits chimiques et par le napalm qu'utilise aussi l'ennemi contre nos populations civiles.

108. J'en arrive maintenant aux alliés du Portugal. Le Portugal, retardataire et sous-développé, ne saurait mener une guerre coûteuse et de longue durée sur les trois fronts actifs de l'Afrique encore coloniale sans l'aide et l'appui de ses partenaires de l'OTAN et de ses alliés racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Ainsi, la situation économique qui ne fait qu'empirer au Portugal même — le budget et la balance commerciale sont en déficit permanent — oblige le Gouvernement portugais à conclure des alliances avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie et à céder des territoires aux grandes puissances pour y installer des bases militaires et y faire des investissements d'exploitation moyennant une indemnité qui lui permet de financer ses guerres coloniales en Afrique et de maintenir son régime fasciste. Le Portugal conclut des alliances militaires et des pactes de "défense de l'Atlantique sud", de "défense de la civilisation occidentale", etc. — tout cela pour lancer le peuple portugais dans le tourbillon de l'impérialisme mondial et du racisme, et pour asservir et aliéner davantage les peuples des pays sous domination coloniale portugaise et le peuple portugais, qui, tous, aspirent à la liberté et à la démocratie et luttent pour y parvenir.

109. Cependant, la lutte armée des peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau) et du Mozambique — sous la direction, respectivement, du MPLA, du PAIGC et du FRELIMO — ainsi que l'action politique et diplomatique vigoureuse menée sur le plan international ont acculé le Portugal à l'isolement total, comme en témoigne de plus en plus l'attitude de ses partenaires de l'OTAN.

110. Les contradictions qui se sont fait jour et s'accroissent dans l'appareil et dans l'armée de l'oppression coloniale provoquent la désertion massive des officiers et des soldats; la démoralisation et la corruption dans les rangs des soldats et de la hiérarchie civile et militaire portugaise indiquent bien que les autorités portugaises, après avoir plongé le Portugal dans l'abîme, se trouvent dans une situation inextricable et désespérée.

111. Ainsi, la politique réformiste, la formule d'autonomie large et le prétendu "statut d'Etat" pour l'Angola ne sont que des manœuvres délibérées des colonialistes

fascistes portugais pour leurrer l'opinion publique internationale, d'une part, et, d'autre part, isoler les mouvements de libération nationale en les privant de l'appui, du soutien et de l'aide que les pays africains et le monde entier leur apportent.

112. Si les autorités portugaises veulent la paix, pourquoi n'appliquent-elles pas les résolutions de l'Assemblée générale, qui reconnaissent aux peuples et aux pays coloniaux leurs pleins droits à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que leur droit à disposer d'eux-mêmes ? Pourquoi les autorités colonialistes portugaises évitent-elles toute discussion de la question coloniale avec les représentants authentiques des peuples de l'Angola, de la Guinée (Bissau), des îles du Cap-Vert et du Mozambique, c'est-à-dire avec le MPLA, le PAIGC et le FRELIMO ?

113. Il n'y aura pas de paix en Angola tant que les colonialistes portugais s'obstineront à ne pas reconnaître les droits de notre peuple à l'autodétermination et à l'indépendance; il n'y aura pas de paix en Angola tant que les autorités portugaises s'obstineront à ne pas reconnaître le représentant authentique du peuple angolais, le MPLA, qui a déjà sous son contrôle effectif plus d'un tiers du territoire national, avec une population de plus d'un million d'âmes, ce qui prouve bien que ce n'est pas le Portugal qui représente l'Angola et son peuple et que seul le MPLA représente l'Angola et les vraies aspirations du peuple angolais.

114. Comme je l'ai déjà mentionné, en tenant cette réunion dans la capitale de l'OUA vous avez prouvé votre volonté de coopérer avec l'OUA dans la recherche de la solution de la question coloniale et de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant la reconnaissance des droits des peuples et des pays coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

115. Considérant que les sanctions économiques contre le Portugal colonialiste, l'Afrique du Sud et la Rhodésie raciste sont restées sans effet et nonobstant l'insolence du défi des colonialistes fascistes portugais et leur obstination quant à l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que, tout au long de leur mandat, les membres du Conseil et le nouveau Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, n'épargneront aucun effort afin de rendre plus efficaces et fructueux les efforts des Etats Membres de l'ONU, de toutes les forces éprises de liberté, de justice et de paix, et de tous les hommes de bonne volonté œuvrant pour le bien-être de l'humanité tout entière.

116. Le peuple angolais et le MPLA combattent et combattront, œuvrent et œuvreront pour reconquérir et consolider l'indépendance complète et totale de l'Angola, ainsi que pour le progrès, le bonheur et la paix de l'humanité. La victoire est certaine.

117. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais demander aux orateurs invités de bien vouloir respecter la limite de 20 minutes qui leur est impartie, étant

donné que le temps est pour nous de la plus grande importance.

118. J'invite maintenant M. dos Santos à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

119. M. dos SANTOS : La délégation du Front de libération du Mozambique vous transmet les salutations du peuple combattant du Mozambique, des militants et de la direction du FRELIMO.

120. Nous tenons tout d'abord à remercier Sa Majesté Impériale et le Gouvernement éthiopien de l'accueil qu'ils ont réservé au Conseil de sécurité. C'est là encore une manifestation de leur engagement permanent dans la lutte pour la liquidation du colonialisme sur notre continent. Nous tenons, tout particulièrement, à saluer notre organisation africaine, l'OUA, pour le rôle qu'elle a joué dans la décision de réunir cette instance en terre africaine.

121. Nous saluons l'événement historique que constitue la réunion du Conseil de sécurité sur le sol de notre continent. C'est un événement historique dont nous nous félicitons tous, car, en se rassemblant ici, les membres du Conseil déclarent au monde entier combien ils sont conscients du fait que la permanence des régimes colonialistes et racistes en Afrique représente un défi aux principes de l'Organisation des Nations Unies, une anomalie politique et morale qu'il faut corriger, un crime contre l'humanité que tous nous condamnons et que tous nous voulons faire cesser.

122. En prenant la parole devant vous, nous voulons vous dire ce qu'est la situation dans notre pays; nous voulons analyser avec vous le rôle que les Nations Unies ont joué dans notre lutte; nous voulons vous donner nos vues sur les causes de la faiblesse de l'ONU dans la lutte contre le colonialisme et vous demander des mesures concrètes d'appui à notre combat de libération et d'isolement du Portugal colonialiste et fasciste sur la scène internationale.

123. Au Mozambique, le feu du combat armé s'étend aujourd'hui à plus d'un tiers du pays, et les zones libérées grandissent continuellement. L'exemple le plus spectaculaire est celui de la province de Tete. Les colonialistes avaient fortifié le fleuve Zambeze de telle façon qu'ils le considéraient comme une sorte de ligne Maginot que nos combattants ne seraient pas capables de franchir. Mais, à la fin de 1970, nous avons traversé le fleuve Zambeze, et la lutte s'étend aujourd'hui jusqu'à la frontière avec la Rhodésie et, à l'est, jusqu'aux limites de la province de Manyika et Sofala, qui se situe au centre de notre pays. Les attaques les plus récentes ont eu lieu à 7 km de la ville de Tete, capitale de la province du même nom. Une des raisons pour lesquelles les colonialistes portugais avaient tant d'intérêt à empêcher le développement de la lutte dans cette province est qu'ils veulent construire ici ce qui serait le plus grand barrage de toute l'Afrique, Cabora Bassa. Ce projet, financé par l'Afrique du Sud, l'Allemagne occidentale, l'Angleterre, la France, l'Amérique et le Canada, a pour objectif, d'une part, d'engager plus activement ces pays dans le financement de la défense du Portugal colonial et, d'autre part, de créer les conditions nécessaires pour l'établissement d'un million de colons le long du fleuve

Zambèze, c'est-à-dire de créer une zone tampon à peuplement blanc susceptible d'empêcher l'avance des forces de libération. Mais nos forces opèrent déjà à quelques kilomètres du chantier du barrage et elles ont maintenant pu saboter les principales voies d'approvisionnement, les routes et les chemins de fer qui desservent le chantier.

124. Incapables de s'opposer avec succès à nos forces, les colonialistes portugais ont fait appel à leurs alliés rhodésiens et sud-africains. Déjà, les troupes rhodésiennes sont devenues opérationnelles dans cette zone et participent activement à la répression aux côtés de l'armée portugaise. L'armée sud-africaine, forte de quatre bataillons stationnés dans notre pays à Chicoo, à Chioco, à Mague et à Zumbo, a pour mission de défendre Cabora Bassa. Par ailleurs, la répression contre la population civile a atteint un degré de cruauté inimaginable afin de faire fuir vers l'extérieur les populations terrorisées et de créer le vide à tout prix autour de la guérilla. Les troupes rhodésiennes, en coopération avec les Portugais, se distinguent tout particulièrement dans ce domaine.

125. Nous voudrions attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le renforcement de cette coopération entre les puissances blanches en Afrique australe, qui, comme nous venons de l'indiquer, se traduit déjà par la participation active des troupes rhodésiennes et sud-africaines à la répression dans la province de Tete. C'est la presse de ces pays elle-même qui le confirme ainsi que des témoignages non suspects comme celui des responsables de l'ordre des Pères blancs qui ont quitté le Mozambique au mois de juin dernier. Nous pensons que le développement de la coopération entre colonialistes et racistes constitue, comme les menaces déjà mises à exécution à plusieurs reprises contre les pays africains indépendants, un grave danger pour la sécurité internationale et l'indépendance des peuples africains et que, en conséquence, le Conseil de sécurité ne manquera pas de se prononcer et d'agir avec vigueur.

126. Dans les autres provinces, celles de Cabo Delgado et Nyasa, la lutte armée se poursuit aussi. A Cabo Delgado, notre offensive continue, visant à expulser les troupes portugaises des quelques postes isolés où elles se maintiennent encore. Ainsi, du mois d'avril jusqu'à septembre 1971, nous avons forcé l'ennemi à abandonner huit postes de grande importance stratégique. Ces succès ont été accompagnés par l'extension de la lutte armée à de nouvelles zones, forçant l'ennemi à placer ses soldats sur des lignes de défense de plus en plus en retrait. Dans la province de Nyasa, notre contrôle reste presque incontesté par l'ennemi qui, de temps en temps, essaie ce qu'il appelle une "grande offensive". Ses soldats sont transportés par des hélicoptères mais, dès qu'ils touchent notre sol, ils sont soumis aux attaques de nos postes. Si, parfois, ils réussissent encore à massacrer notre population civile et à brûler nos récoltes, ils sont toujours obligés, finalement, de repartir après avoir subi des pertes considérables.

127. Parallèlement à ces actions militaires, notre action de reconstruction nationale se poursuit à un rythme accéléré dans les régions libérées. Toute la structure coloniale a été détruite et une structure de pouvoir populaire l'a remplacée, où le peuple prend en main la

gestion de ses affaires. La production agricole se développe par l'extension des champs cultivés et par l'introduction de nouvelles cultures ainsi que de nouvelles techniques de production. Ce que nous produisons sous les bombes portugaises vise à faire face aux besoins en nourriture de toutes les populations et de tous les combattants dans les zones libérées ainsi que dans les zones contestées. En outre, notre peuple produit un excédent qui, par le commerce de l'exportation et de l'importation organisé par notre organisation, le FRELIMO, lui permet d'acheter des articles que nous ne produisons pas encore, comme par exemple des vêtements. Nous organisons aussi la production artisanale, et c'est ici que la capacité inventive de notre peuple se manifeste d'une façon toute particulière. Avec le métal des voitures détruites, des avions abattus ou des bombes non explosées, nous fabriquons des instruments agricoles, des ustensiles domestiques et même des armes rudimentaires.

128. L'éducation est aussi une de nos préoccupations fondamentales. Des dizaines de milliers d'élèves suivent des cours dans nos écoles primaires et dans notre école secondaire, qui a 130 élèves, en même temps que des cours de formation d'instituteurs préparent les cadres d'enseignants. Des cours d'alphabétisation d'adultes fonctionnent partout dans les villages et des séminaires ont lieu pour améliorer le niveau pédagogique des professeurs.

129. Dans le domaine de l'assistance médicale, nous avons créé des hôpitaux ainsi qu'un réseau de centres sanitaires qui prodiguent des soins à la population dans les endroits où la présence portugaise ne s'était auparavant jamais manifestée, sinon pour enrôler la population pour le travail forcé ou pour lever l'impôt. Il y a aussi un programme constant de médecine préventive et d'éducation sanitaire. Voici ce que, malgré d'énormes difficultés, nous avons déjà accompli.

130. Ce qu'il est important de souligner ici, c'est que les changements que nous venons de décrire ont été l'œuvre du peuple mozambiquais et de son organisation, le FRELIMO, appuyés par l'Organisation de l'unité africaine, par les pays socialistes et par les forces progressistes de par le monde, y compris les forces progressistes des pays occidentaux. Certes, ces succès remportés par la lutte de libération dans notre pays ont toujours joui du soutien moral précieux, mais par trop lointain, de l'Organisation des Nations Unies. Il est néanmoins important de rappeler cet aspect positif de l'action de l'ONU. Après la condamnation sans équivoque du colonialisme dans l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en décembre 1960, l'ONU rejeta la fraude portugaise de l'"intégration" des colonies et, finalement, proclama la légitimité de la lutte que mènent les patriotes de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap-Vert, et la nécessité pour tous les Etats de leur accorder l'aide morale et matérielle nécessaire dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Il faut encore citer la condamnation de l'aide militaire accordée au Portugal soit directement soit par l'intermédiaire de l'OTAN. Nous relèverons aussi la dénonciation précise et documentée et la condamnation subséquente de la pénétration de capitaux étrangers dans les colonies portugaises, notamment après 1965,

présentation qui constitue une forme de soutien direct efficace au colonialisme portugais chancelant.

131. Mais, en refaisant l'itinéraire de cette masse impressionnante de décisions et de résolutions, nous remarquons un décalage non moins impressionnant entre la volonté de la communauté internationale aussi clairement exprimée et le peu d'efficacité dont l'ONU a fait preuve dans la lutte contre le colonialisme. Les causes de cette singulière inertie, de cette passivité de l'ONU, nous les trouvons dans l'attitude d'un certain nombre de puissances réactionnaires qui sont actives partout – ici même, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, où ils votent contre les résolutions qui condamnent le colonialisme à une majorité écrasante, et chez nous, où nous les connaissons par les noms des compagnies qui exploitent nos richesses et notre peuple par leurs investissements, violant ainsi les recommandations de l'ONU : des noms tels que Anglo American Corporation, Bureau de recherches minières, Société nationale des pétroles d'Aquitaine, Rothschild and Sons, Barclays Bank, Pan American Oil, Gelsenkirchner Bergwerks Aktiengesellschaft, Sumitomo, Alcan et d'autres. Ou bien nous les reconnaissons par les étiquettes et marques de fabrication des armes, avions, hélicoptères et voitures militaires que nous récupérons, abattons ou détruisons dans notre pays, tels que G-3, FN, Alouette, Noratlas, Dornier, Fiat, Berliet, etc.

132. Cela veut dire qu'un certain nombre de pays, défiant les principes de l'ONU et ses résolutions, continuent d'identifier leurs intérêts à la survie du colonialisme en Afrique, à la perpétuation d'un rapport maître-esclave entre le Blanc et le Noir dans l'ensemble de l'Afrique australe.

133. Ici, devant le Conseil de sécurité, nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies, à tous ses membres, en particulier à ceux qui portent une responsabilité dans le maintien du colonialisme en Afrique, pour qu'ils cessent leur soutien militaire, soit directement soit dans le cadre de l'OTAN, pour qu'ils mettent un terme à leurs investissements dans notre pays, pour qu'ils collaborent dans une action positive au niveau des Nations Unies.

134. Non pas que nous pensions que cette action puisse remplacer notre combat, car nous sommes absolument conscients du fait que l'effort principal nous revient – et nous l'avons déjà prouvé. Mais nous croyons que, devant l'ampleur de la confrontation qui s'annonce en Afrique australe entre les masses africaines en lutte pour leur libération et les régimes colonialistes, fascistes et racistes qui veulent perpétuer leur domination et l'agression et qui sont soutenus en cela par des puissances occidentales membres de l'OTAN, la communauté internationale ne peut pas ignorer ses responsabilités.

135. Nous disions tout à l'heure que le colonialisme portugais est un régime chancelant. Les mesures qu'il vient de prendre – par exemple, le fait d'appeler l'Angola ou le Mozambique des "Etats" – sont tout d'abord le résultat de nos efforts en vue de développer notre lutte et le résultat de la solidarité internationale. On le force maintenant à prendre de nouvelles mesures, mais ce ne sont que des manœuvres car le changement de dénomination de

"provinces" en "Etats" – n'apportera rien de nouveau. Nous aurons un "Gouverneur" qui s'appellera "Ministre d'Etat", un "Conseil provincial de secrétaires" qui s'appellera "Junta consultative", un "Conseil législatif" qui s'appellera "Assemblée législative" – mais aucun changement n'a été introduit dans les pouvoirs de ces organes ni dans leur composition. C'est précisément là le résultat de l'état de désespoir des Portugais. Et c'est justement lorsqu'ils se trouvent dans cette situation désespérée que nous voyons une fois de plus des puissances Membres de l'Organisation des Nations Unies intervenir pour donner un nouveau souffle aux colonialistes portugais – et c'est tout simplement cet accord signé aux Açores.

136. Parce qu'il représente le peuple mozambiquais en lutte pour sa libération, parce qu'il conduit la lutte armée, parce qu'il organise et contrôle la vie dans les régions libérées du Mozambique en tant qu'émanation de la volonté populaire, le Front de libération du Mozambique est le seul représentant du peuple mozambiquais. On ne saurait plus, aujourd'hui, continuer à considérer le Portugal comme Puissance administrante ni lui attribuer une quelconque représentativité, que ce soit de droit ou de fait. Même dans les régions encore dominées par l'ennemi, le peuple mozambiquais regarde le FRELIMO comme son organisation. Donc, puisqu'il réunit les éléments requis par la théorie classique de la souveraineté – population, territoire, pouvoir politique organisé –, c'est au Front de libération du Mozambique qu'il revient d'incarner et de représenter le peuple mozambiquais dans la communauté internationale au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – véritable pierre angulaire du droit international moderne. Nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées sachent tirer toutes les conclusions utiles, matérielles et juridiques, de cette situation.

137. Nous voudrions maintenant faire des propositions concrètes au Conseil de sécurité.

138. Nous avons déjà mis en évidence que c'est l'aide militaire, économique et diplomatique accordée au Portugal par certains pays occidentaux qui lui permet de poursuivre la répression contre les peuples du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et de l'Angola. Ce soutien nous apparaît aujourd'hui comme l'obstacle principal sur la voie de notre indépendance. Nous demandons à cet égard au Conseil de sécurité de trouver des moyens permettant d'amener ces pays – notamment les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Japon – à cesser toute forme de coopération avec le Portugal qui puisse permettre à ce dernier de poursuivre la guerre.

139. Nous demandons que les décisions prises par l'Assemblée générale sur la non-fourniture d'armes destinées à être utilisées dans les colonies soient rendues obligatoires et qu'un contrôle soit institué afin de s'assurer qu'elles sont respectées, particulièrement en ce qui concerne l'armement de l'OTAN, dont le nom même définit les limites géographiques, c'est-à-dire les limites dans lesquelles ces armes peuvent être utilisées.

140. Nous demandons aussi que des sanctions soient prises à l'encontre du Portugal pour son refus persistant de

se conformer aux principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'homme et des résolutions de l'Assemblée générale exprimant le large consensus de la communauté internationale.

141. Nous demandons que cesse immédiatement toute coopération économique visant à renforcer les positions du colonialisme, l'exemple le plus frappant en étant le projet de Cabora Bassa, sur lequel l'Assemblée générale a prononcé une condamnation sans équivoque.

142. Nous demandons que le Conseil de sécurité adopte une position claire et active contre l'alliance colonialisme-racisme du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

143. Nous demandons finalement que toute aide morale et matérielle nous soit accordée afin d'aider notre peuple et notre organisation à poursuivre la lutte pour la libération complète de notre pays, mettant ainsi en pratique les principes sacrés de la dignité de l'homme et de la libération des nations — fondement irremplaçable de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies.

144. Notre organisation africaine — l'OJA — avait approuvé le Manifeste de Lusaka<sup>3</sup>; l'organisation mondiale — l'ONU — l'a approuvé aussi. Après cela, des conclusions sur la réaction devant le Manifeste ont été tirées par des pays africains et la Déclaration de Mogadiscio a été approuvée<sup>4</sup>. Nous pensons qu'elle est une source puissante et une plate-forme importante de la lutte pour la libération complète de notre continent. Nous pensons aussi qu'elle pourra servir d'inspiration précieuse aux membres du Conseil de sécurité.

145. Finalement, l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité en ce qui concerne le colonialisme, qu'elle a déclaré "crimelle contre l'humanité". Il y a déjà aujourd'hui, en Afrique et dans le monde, des pays qui assument entièrement ce rôle qui est celui de l'ONU : assurer la défense des peuples en lutte contre le colonialisme. Nous voulons ici parler tout particulièrement de ces pays qui sont voisins des nôtres et qui assument totalement leur responsabilité historique de base arriérée des peuples en lutte contre le colonialisme et le racisme. Il s'agit de pays comme la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, la République de Guinée, le Sénégal et la République populaire du Congo,

<sup>3</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

<sup>4</sup> Adoptée à la septième Conférence au sommet des Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale, tenue du 18 au 20 octobre 1971.

qui, chaque jour, sont victimes de l'agression du colonialisme portugais et qui, chaque jour, lèvent plus haut encore le drapeau de la solidarité envers nos peuples. Mais ce que nous voulons essentiellement dire, c'est que ces pays sont en train d'assumer presque seuls cette responsabilité qui est celle de l'humanité tout entière. Nous croyons qu'il est de notre devoir à tous et du devoir de l'ONU d'accorder tout le soutien nécessaire — et je dis bien tout le soutien nécessaire —, qu'il soit matériel ou moral, pour que ces pays puissent continuer à tenir leur rôle historique au nom de l'Organisation des Nations Unies, comme ils le font déjà, de défenseurs des peuples qui se sont engagés à prendre les armes pour se libérer totalement, apportant ainsi une contribution immense au progrès de notre humanité.

146. M. TOURE (Guinée) : A ce stade des débats, je voudrais simplement, après avoir écouté ce matin les éminents orateurs, venus pour la plupart des théâtres de combat des pays encore sous domination coloniale où la répression barbare du régime colonial portugais sévit, dire quelques mots aux membres du Conseil de sécurité.

147. Je voudrais simplement dire que nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'exposé fait par le chef du Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, notre frère et ami Amílcar Cabral. Il a brossé un tableau éloquent de la lutte armée que mène le peuple guinéen acculé à mener des combats, combien sévères, contre le colonialisme portugais. Le peuple de Guinée (Bissau) a, dans cette lutte, remporté de nombreuses victoires. Je voudrais dire aussi au Conseil que ce chef africain a apporté avec lui des preuves matérielles des victoires remportées sur les théâtres d'opérations de Guinée (Bissau) sous la forme de films dont la projection, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine, constituera un documentaire permettant aux membres du Conseil d'avoir une connaissance plus profonde des réalités. Le moment et le lieu qui seront le plus indiqués pour procéder à cette projection seront portés ultérieurement à la connaissance des membres du Conseil. Nous pensons que cela constituera une contribution positive à l'information que le Conseil est venu recueillir sur le sol africain.

148. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : La présidence a pris acte de la déclaration du représentant de la Guinée. Les membres du Conseil qui souhaitent voir le film présenté sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine par le Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert sont invités à le faire. Le lieu et l'heure de cette projection seront indiqués dans le Journal une fois que le Secrétariat aura pris les dispositions nécessaires.

*La séance est levée à 12 h 50.*

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور النرويج في جميع أنحاء العالم . اسلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах :: агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulta a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---